

Le nouveau projet de loi sur les droits des personnes handicapées répondra aux attentes de cette catégorie

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-03-2010 22:05:51

Le projet de loi relatif au renforcement des droits des personnes en situation d'handicap, présenté récemment au conseil de gouvernement prend en compte les aspirations et les attentes de cette catégorie aux besoins spécifiques, a indiqué Mme Nouzha Skalli, ministre du Développement social, de la famille et de la solidarité.

Ce texte, qui complétera l'arsenal juridique en faveur des personnes en situation d'handicap, vise à renforcer les droits de cette catégorie en termes notamment d'éducation, de santé, de rééducation et de sécurité sociale, a précisé Mme Skalli dans un entretien à la MAP à l'occasion de la journée nationale de l'handicapé.

Elle a expliqué que ce projet de loi est le fruit de concertations entre élus locaux, universitaires et associatifs, ajoutant que la création d'un fonds de soutien pour les personnes aux besoins spécifiques, qui prendra en charge les dépenses relatives à l'éducation et à la protection sociale, figurent parmi les nouveautés de ce texte.

La ministre a indiqué que de nombreuses manifestations seront organisées à l'occasion de la journée nationale de l'handicapé, notamment le troisième forum national des personnes handicapées, ainsi que le 8ème festival national des enfants aux besoins spécifiques (du 02 au 11 avril).

Des activités artistiques et ludiques seront au rendez-vous lors de ce festival qui sera organisé en trois étapes dans les villes de Casablanca, Marrakech et Oujda.

A cette occasion, plusieurs conventions seront signées dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation et de formation des enfants handicapés, a ajouté la ministre.

Mme Skalli a, par ailleurs, passé en revue les efforts déployés par son département pour l'amélioration des conditions des personnes handicapées, rappelant la stratégie nationale de la prévention des handicaps qui fixe comme objectifs notamment la réduction de 20 pc du taux du handicap au Maroc, la réadaptation des personnes handicapées, l'intégration et la cohésion des programmes sectoriels relatifs à la prévention des handicaps.

MAPF